Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

A Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Ce n'est pas sans étonnement que l'on a vu reproduire, dans votre estimable journal, le jugement du Tribunal de commerce de Roubaix, déclarant en faillite la Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing. Certes, il est peu dans les usages de publier *in extenso* ces documents judiciaires, alors même qu'une voix s'élève en faveur de celui qui tombe. Mais, dans la circonstance présente, cette publicité, donnée pour la satisfaction de je ne sais quel intérêt, est d'autant plus regrettable, que le respect dû aux décisions de la justice nous interdit de discuter ici les motifs du jugement. Comment donc cette sentence, frappée d'opposition par un grand nombre d'obligataires, frappée d'appel par la Compagnie, qui n'a rien de définitif, par conséquent, a-t-elle pu paraître, quand la discussion sur elle est impossible?

Notez bien, Monsieur le Directeur, que ces réflexions, ne s'adressent point à vous, qui n'avez eu probablement d'autre pensée que de produire un document qui a causé ici une assez grande émotion, mais à la main qui a dirigé le coup.

Toutefois, si nous ne pouvons en ce moment, critiquer cette sentence, dont les motifs, au surplus, tomberont à la barre du Tribunal, quand le moment en sera venu, au moins une réflexion nous sera-t-elle permise, vis-à-vis de ceux qui l'ont obtenue.

Nos adversaires assurément ne s'étonneront pas de nous voir qualifier de provisoire le jugement de Roubaix. Ils savent, en effet, que s'ils l'ont obtenu, c'est grâce aux efforts qu'ils ont faits pour étouffer une défense dont ils avaient peur; c'est en refusant aux conseils de la Compagnie de rechercher les causes de l'action engagée, le but auquel elle tend; c'est enfin, en ne permettant pas que ces documents, qu'ils n'avaient point, fussent produits, qui eussent victorieusement répondu aux prétentions adverses; mais la vraie défense viendra. Le premier jour elle était impossible.

Lorsqu'il s'agit, en effet, d'examiner la valeur, l'exactitude, la partie des faits desquels on entend faire résulter un état de cessation de paiements, il faut du temps, qui nous a manqué, de la réflexion et de l'étude. L'appréciation de ces faits n'est-elle pas délicate, à ce point que la jurisprudence a, pendant de longues années, varié dans les solutions diverses qui sont intervenues ? Mais il fallait enlever d'assaut la place, et, pour cela, la surprise est un puissant moyen.

En résumé, la cause de la Compagnie n'a pas été et ne pouvait pas être plaidée. Aucun document n'était sous la main de ses conseils, aucun des renseignements les plus indispensables n'était à leur disposition. Mais cette cause reviendra, instruite et étudiée, et en présence des discussions de fait et de droit qui se produiront, nous avons la confiance que nos juges, mieux éclairés ou plutôt éclairés pour la première fois, reviendront sur leur sentence première, pour le plus grand bien des intéressés actuellement menacés par des spéculations de nature très diverses.

Nous comptons, Monsieur le Directeur, sur l'impartialité que vous annoncez et qui est votre règle habituelle, pour insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

L'ingénieur-Directeur,
SANDRON.

Roubaix, le 1er février 1882.

Belgique

— Le bruit court à Anvers que Vaughan aurait été arrêté à Brême. Nous ne savons quelle créance mérite ce bruit. Ce qui paraît l'avoir provoqué c'est la nouvelle que le juge d'instruction d'Anvers a reçu de Brême une lettre émanant d'un personnage haut placé et relative à l'affaire Vaughan. Cette lettre importante, paraît-il, a été immédiatement transmise au juge d'instruction de Bruxelles, M. Ketels.

Lierre. — Par arrêté royal la décoration civique de première classe est décernée au frère Henri du couvent de Lierre, dans le monde, M. Anthonis, en récompense des services rendus à l'occasion de maladies épidémiques.

Charleroi. — Le parquet de Charleroi a fait vendredi après midi une descente de lieux à Thuin. Un médecin-légiste accompagnait les magistrats-instructeurs qui ont fait procéder à l'exhumation d'un jeune homme nommé J. B. Nicaise, enterré depuis huit jours. S'il faut en croire la rumeur publique, Nicaise avait été violemment maltraité la veille de sa mort et c'est à ces violences qu'il aurait succombé.

Cette affaire offre donc beaucoup d'analogie avec celle de Dampremy.

FAITS DIVERS

— Hier, à dix heures, il a été procédé publiquement, au palais de l'Industrie sous la présidence d'un conseiller de préfecture, à la désignation, par un seul et même tirage, des obligations municipales, remboursables en mars 1882, soit de l'emprunt de 1855, soit de l'emprunt de 1860. Les obligations de 1855 forment une seule série; celles de 1860 forment deux séries, mais leur nombre et la date de remboursement sont les mêmes.

Ce tirage comprenait 2,006 obligations de chaque série (couleurs jaune, bleue et rose) soit un total de 6,018.

Les 15 premiers numéros, dans chaque des trois séries, donnent droit aux lots ci-après :

Le n° 31,715 gagne 100,000 francs.

Les quatre numéros suivants, chacun 10,000 francs: 5,055 — 145,076 — 101,187 — 149,063.

Les dix numéros suivants, chacun 1,000 fr.: 46,148 — 139,301 — 113,113 — 109,740 — 123,434 — 130,053 — 142,992 — 35,278 — 109,307 — 78,452, soit un total de 150,000 francs.

— Le *Figaro* annonce que mercredi soir, à sept heures, au moment où les membres du conseil d'administration de l'*Union générale* étaient en séance, des agents ont pénétré dans la salle du conseil, munis d'un mandat du Parquet contre MM. Bontoux et Féder et ont immédiatement arrêté ces deux messieurs.

Nous ignorons les motifs qui ont décidé le Parquet à agir avant la réunion des actionnaires, qui doit avoir lieu demain vendredi. On paraissait croire d'ailleurs, à l'*Union générale*, que ces deux arrestations ne seraient pas maintenues.

On assure que des poursuites seraient, dès à présent, commencées contre plusieurs des membres du Conseil d'administration. Nous nous refusons à croire à cette nouvelle, étant donnée la grande honorabilité de ceux qui composent ce conseil, et qui sont, en dehors de MM. Bontoux, président et Féder, directeur :

MM. le marquis de Biencourt, le vicomte E. d'Harcourt, A. de La Bouillerie, le prince de Broglie, Charles Cambon, Alphonse Desgeorge, Hippolyte Gauthier, A. Gautray, le vicomte de Mayol de Luppé, le comte Eugène de Mèeus, de Montgolfier, Laurent Quisard, Léon Riant, Richard-Vacheron, Jules Rostand, le comte Rozan, F. Servier-Milhon, Eugène Veuillot, le comte Ch. de Villermont.

Ajoutons que nous nous sommes rendus, cette nuit, à une heure, au domicile de M. Bontoux, place Vendôme, et nous nous sommes assurés qu'il n'avait pas encore été rendu à la liberté.

— Les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices viennent d'être pourvues, par mesure générale, d'appareils à projections pour l'enseignement des sciences physiques et naturelles. Le ministre de l'instruction publique, voulant vulgariser ce mode d'enseignement et en faire apprécier tous les avantages, dans les communes rurales comme dans les villes, a décidé qu'un certain nombre d'appareils analogues serait acquis pour les écoles primaires publiques.

— LES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS. — Jusqu'à ce jour la question de savoir si les officiers de sapeurs-pompiers étaient en droit d'exiger le salut militaire de l'armée et réciproquement si les pompiers devaient rendre les honneurs militaires aux officiers de l'armée n'était pas tranchée.

D'un commun accord, les ministres de l'intérieur et de la guerre se sont concertés et ont arrêté la résolution suivante :

Les officiers des corps de sapeurs-pompiers régulièrement institués, lorsqu'ils sont en uniforme, auront droit, comme les officiers de l'armée, aux marques de respect, telles que le salut, port d'armes, etc.

Les honneurs militaires devront donc par réciprocité être rendus à l'armée par les sapeurs-pompiers lorsqu'ils seront en tenue de service.

— L'Académie des sciences décernera lundi prochain, dans sa séance publique annuelle, l'un de ses grands prix Montyon (statistique) à M. Antony Roulliet, déjà plusieurs fois lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques, pour une *Histoire des Institutions de prévoyance en France*.

Dans cette même séance sera prononcé l'éloge historique de M. Jean-Bernard-Léon Foucault.

— Les obsèques de M. Nogent-Saint-Laurens, avocat près la cour d'appel, commandeur de la Légion d'honneur, ont eu lieu mercredi matin, au temple de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, avec une grande simplicité.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Barboux, bâtonnier; Cresson, membre du conseil de l'ordre des avocats; Maquet et Carraby, avocats.

Le deuil était conduit par M. Clair, cousin, et M. Chabal, notaire de la famille du défunt.

Les prières ont été dites par M. Paumier, pasteur protestant.

Les honneurs militaires ont été rendus par une compagnie du 120e régiment de ligne, commandé par un capitaine.

Après le service religieux, le corps a été transporté à Versailles, pour y être inhumé dans un caveau de famille, au cimetière Saint-Louis.

— UNE CLOCHE MONSTRE. — Une cloche colossale destinée à la cathédrale Saint-Paul de Londres, vient d'être fondue à Longborough.

Toute en cuivre et en étain, elle ne pèse pas moins de dix-sept tonnes et demie, c'est-à-dire cinq tonnes de plus que le bourdon de Notre-Dame de Paris.

La hauteur est de huit pieds dix pouces, et son diamètre de neuf pieds six pouces.

Elle a coûté soixante-quinze mille francs.

C'est d'après les campanologistes la plus grande cloche de l'Angleterre et aussi une des plus gigantesques qui existent.

Les habitants de Londres l'entendront sonner pour la première fois le jour de Pâques.

— Hier a eu lieu à l'hôtel Drouot, à Paris, par les soins de l'expert Étienne Charavay, la vente d'une fort curieuse collection d'autographes.

Deux documents ont atteint le prix de 5,000 francs. C'est d'abord le testament de Voltaire, daté du 10 juillet 1769, et dont la dernière phrase est celle-ci : « Je ne dois que le courant ; toutes mes affaires sont en règle » ; puis le manuscrit original de la procédure faite à Paris pour la canonisation de Saint-Vincent-de-Paul.

Un dossier relatif au procès et à l'exécution de Louis XVI a été payé 2,000 francs. Parmi les quatorze pièces dont il se compose, se trouvent l'original de l'arrêté de la Commune invitant les citoyens à illuminer « pendant tout le temps que durera le procès de Louis Capet et de sa famille » ; les originaux de l'arrêté décidant que, pour prévenir des troubles pendant lesquels on essayerait de « soustraire à la puissance de la loi un grand coupable », les théâtres seraient fermés le 14 janvier 1793, jour du jugement ; les originaux des traités de la Commune et du département de Paris réglant les mesures de précautions le jour de l'exécution : « les sections sont invitées à rester en permanence, à tenir tous les citoyens sous les armes, à ne permettre à qui que ce soit, même aux femmes, de circuler dans les rues. »

— On a, depuis quelques jours, d'assez mauvaises nouvelles de la santé de M. Auguste Barbier, de l'Académie française.

L'auteur des *Iambes* est, en ce moment, à Menton, malade d'une bronchite qui aurait pris, dit on, un caractère inquiétant.

LE TROISIÈME MATCH DE BILLARD

Deuxième journée

La première soirée de la lutte entre MM. Vigneaux et Slosson s'est terminée, ainsi que nous l'avons expliqué en détails hier, par un premier succès pour le champion américain.

M. Slosson est arrivé aux chiffre de 600 laissant M. Vignaux à 340 points.

A cette première séance d'avant-hier, lundi, et pendant toute la journée d'hier, on a discuté à perte de vue sur « l'état civil » du billard qui sert au tournoi. Est-il américain, est-il français ?

On ne s'imagine pas combien cette question, insignifiante pour les profanes, est discutée avec passion dans les cercles de billards.

Renseignements pris dans les deux camps, voici la vérité sur l'origine du billard : la charpente provient de l'Amérique ; le billard mesure 3 mètres 5 de longueur, c'est-à-dire la taille habituelle des billards américains. Cette taille est pourtant souvent celle des billards français, servant aux grands joueurs.

Les ardoises, le tapis, les bandes ont été fabriqués en France par M. William Saint-Martin, l'inventeur des bandes qui portent son nom.

Pour la soirée d'hier mardi, M. Slosson recommençait en reprenant ses billes aux emplacements de la veille.

Ses partisans espéraient une grande série pour ce premier coup ; car le point de départ des billes facilitait la série américaine. M. Slosson n'a fait que 56 carambolages.

En résumé, les professeurs nombreux qui assistaient à la séance sont unanimes à constater les progrès du champion américain, dont le jeu est beaucoup plus calme, plus posé que l'année dernière.

Les deux premières passes de M. Vigneaux lui donnent les chiffres 4 et 30.

La première portion de la séance a été très mouvementée : il n'y a pas eu de grosses séries, sauf une de 125 faite par M. Vigneaux ; mais il y a eu de part et d'autre de magnifiques coups.

Le jeu serré des deux adversaires, ne voulant laisser de coup possible ni l'un ni l'autre, a été très apprécié.

Il a fallu dix-neuf reprises pour arriver aux 300 points, c'est-à-dire à la moitié de la séance.

Voici les chiffres :

Vigneaux : 4 — 30 — 9 — 4 — 0 — 13 — 0 — 36 — 3 — 2 — 8 — 7 — 8 — 2 — 7 — 125 — 14 — 23 — 15.

Slosson : 56 — 2 — 37 — 5 — 7 — 7 — 1 — 18 — 11 — 0 — 2 — 7 — 18 — 3 — 3 — 0 — 0 — 2 — 0.

Dans cette première portion de la séance d'hier mardi, M. Vignaux a regagné 150 points du retard des 200 points de la veille.

Il est à 650 et M. Slosson à 780 points.

La seconde portion de la séance n'est pas finie au moment où nous sommes obligés d'arrêter notre compte-rendu ; M. Vignaux a 195 points et M. Slosson 731.

Nous donnerons demain le résultat complet.

Une heure matin. — La grande série de Vigneaux a atteint 334.

Total général des deux soirées : Vigneaux, 1,200 ; Slosson, 808.

Troisième journée

Nous avons annoncé sommairement hier l'issue de la seconde journée. M. Vignaux avait regagné son énorme retard de la veille et atteint le chiffre de 1,200 points, maximum pour la seconde journée.

Voici du reste le résumé des deux journées :

Vigneaux 340 × 860 = 1,200
Slosson 600 × 208 = 808

La séance d'avant-hier, mardi, a demandé vingt-neuf reprises. Ce chiffre exceptionnel doit être attribué en partie à l'énervement des deux champions, à la suite de discussions sur les droits réciproques pour les carambolages dans les angles réservés de chaque coin.

M. Daniel Rondeau, l'arbitre, a très intelligemment jugé en dernier ressort les difficultés imprévues, avec une impartialité qui lui a valu de chauds applaudissements.

N'oublions pas de citer, dans un cadre plus modeste, l'attentionné marqueur Louis Simjan. C'est lui qui annonce chaque point ; et il le fait avec une conviction, un entrain qui pourraient le faire prendre pour un des champions.

La séance d'hier, mercredi, a commencé avec plus de calme que celle de la veille.

M. Vigneaux, qui s'était arrêté seulement parce qu'il avait atteint le maximum de 1,200 points (maximum qui dans la soirée d'aujourd'hui doit atteindre 1,800), a recommencé en prenant ses billes sur l'emplacement où elles étaient restées la veille.

Position excellente de la bande du bas qui lui permet de faire 66 points sur ce premier coup.

M. Slosson reprend à son tour ; il paraît beaucoup plus en possession de ses moyens. La veille, les discussions interminables sur les questions d'angles l'avaient visiblement paralysé.

Les péripéties de la soirée ont été très intéressantes, d'autant plus que, de part et d'autre, des séries importantes ont été faites.

Des séries de 344 et 398 de M. Slosson, lui ont fait regagner son grand écart de la veille.

Cette troisième séance s'est terminée à minuit un quart.

Voici les chiffres complets :

Vigneaux : 66 — 27 — 223 — 2 — 9 — 14 — 47 — 1 — 13 — 76 — 1 — 11 — 5.

Slosson : 344 — 2 — 1 — 0 — 7 — 22 — 1 — 4 398 — 108 — 1 — 19 — 25.

M. Slosson est arrivé au total de 1,800.

M. Vigneaux est resté à 1,784.

TRIBUNAUX

Falsification de témoignage

La Chambre de mises en accusation de la cour d'Angers, présidée par le premier président, a rendu une ordonnance de non lieu, en faveur de M. Fohu commissaire, accusé d'avoir falsifié les dépositions des témoins dans l'affaire du curé de Saint-Jacques.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Au ministère des affaires étrangères

Paris, 2 février.

Par décret inséré au *Journal officiel* d'aujourd'hui, sont nommés :

Chef de la division des archives au ministère des affaires étrangères, M. Girard de Rioille, conservateur des archives au même département.

Chef de la division de comptabilité au ministère des affaires étrangères, M. Brédif, ancien chef de division au même département.

Nomination d'un sous-secrétaire d'Etat

Il se peut que l'*officiel* enregistre très prochainement, la nomination d'un sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

L'affichage de la Déclaration ministérielle.

Paris, 1er février, soir.

On vient d'afficher la Déclaration lue aux Chambres, hier, par M. de Freycinet. Ce document est contresigné, pour copie conforme, par M. René Goblet, ministre de l'intérieur.

L'attitude de la Chambre vis-à-vis du nouveau cabinet

Paris, 1er février, 2 h. 38, soir.

On se livre, dans les couloirs, à des conjectures diverses sur les résultats du scrutin qui suivra l'interpellation de M. Granet.

L'opinion qui paraît prévaloir est que la Chambre, en présence de la constitution si récente du cabinet, hésitera à émettre un vote de blâme.

On croit qu'un certain nombre de députés, qui ont voté jeudi dernier la révision totale, préféreront s'abstenir plutôt que de se dejuger ou de se prononcer contre le ministère.

L'irritation est toutefois très vive dans les rangs de l'extrême gauche et de la gauche radicale.

Paris, 1er février, 8 h. 50 soir.

L'Extrême-Gauche, dans sa réunion d'aujourd'hui, a décidé de ne pas s'associer à l'interpellation de M. Granet. Celui-ci persiste néanmoins à déposer une interpellation.

Paris, 1er février, soir.

Trois ouvriers mineurs de la Grand'Combe ont été présentés par M. Desmons, député d'Alais, à la réunion de l'extrême gauche, à laquelle ils ont exposé la situation des grévistes d'il y a deux mois.

Les nouveaux projets

Paris, 1er fév., s.

M. Martin-Feuillée déposera demain, à la Chambre un projet de réforme de la magistrature.

D'autres projets, préparés par les anciens ministres, qui sont tout prêts et imprimés pour la plupart, seront successivement déposés à la Chambre.

Présidence et vice présidence du Sénat

Paris, 1er février, s.

La réunion plénière des gauches n'aura lieu que demain; M. Le Royer ne paraît pas avoir d'ailleurs de concurrent jusqu'ici; il n'y aura de discussion sérieuse que pour le choix du vice-président qui remplacera M. Le Royer.

L'accord étant fait à gauche, il se pourrait qu'il n'y eut pas de réunion plénière, l'élection de M. Le Royer est certaine et M. Peyrat est accepté par tous les groupes comme vice-président.

La Commission des Finances

Paris, 1er février, 2 h. 30

La commission des finances vient de se réunir sous la présidence de M. Cordier, vice-président.

Elle avait à examiner le projet de loi adopté par la Chambre et portant ouverture, au ministère de la guerre, d'un crédit de 6 millions, pour frais de l'expédition de Tunisie pendant les mois de février et de mars 1882.

Après un échange d'observations, le crédit a été voté tel qu'il était demandé par le gouvernement. M. Béraldi a été nommé rapporteur.

La commission des finances aura prochainement à élire un président en remplacement de M. de Freycinet, et un vice-président en remplacement de M. Varroy. L'élection n'aura lieu que lorsque les bureaux, qui avaient nommé M. de Freycinet et M. Varroy membres de la commission, auront nommé leurs remplaçants.

La crise financière

Paris, 1er février, soir.

La question de M. Salis, aux ministres de la justice et des finances, visera d'une manière générale la législation de 1867 sur les Sociétés commerciales.

Le député de l'Hérault réclamera une refonte de cette législation, dans un sens plus pratique et plus propre à garantir les intérêts des particuliers.

A cet effet, il demandera que les directeurs et administrateurs des sociétés financières soient indéfiniment responsables.

En ce qui concerne le cas particulier de l'Union générale, il proposera une enquête spéciale sur les agissements de cette société et sur la façon dont, en cette circonstance, les agents de change ont compris leur mandat.

Quant à M. Andrieux, il aurait l'intention de demander à l'Etat de venir pécuniairement en aide au parquet et à la coulisse de Paris et de la province.

Les commandements de corps d'armée

Paris, 1er février, soir.

On s'occupe beaucoup, au ministère de la guerre, des commandements de corps d'armée ; il y aura lieu de statuer sur cette question avant peu.

M. Gambetta en voyage

Paris, 1er fév., 10 h. 35 s.

M. Gambetta part ce soir pour Marseille où il passera quelques jours, puis il ira à Nice voir sa famille.

M. Gambetta journaliste

Paris, 2 février.

La *République française* confirme que M. Gambetta reprend la direction de ce journal.

L'école normale du Morbihan

Vannes, 1er février.

Hier a eu lieu la pose de la première pierre de l'école normale de garçons, du Morbihan.

Le recteur de l'Académie de Rennes, délégué du ministre de l'instruction publique, a fait l'historique du recrutement des instituteurs dans le Morbihan, et indiqué le but de la nouvelle école.

Le préfet, les généraux, le conseil municipal et de nombreux instituteurs assistaient à la cérémonie.

Les marchands de vin de la Seine

Paris, 2 février.

Une nouvelle réunion des débitants de boissons de Paris, a eu lieu hier, sous la présidence de M. de Hérédia, conseiller municipal.

Une résolution priant la Chambre de bien accueillir le projet de réforme des lois les concernant, a été adopté.

Nouvelles de Tunisie

On lit dans le *Temps* :

Tunis, 31 janvier, 6 h. 50 soir.

Les nouvelles de Gafsa disent que la grande que la grande tribu des Hammama, dont la plus grande partie n'avait pas encore fait sa soumission, s'est enfin décidée à revenir sur son territoire et à payer les impôts arriérés et les taxes de guerre. Plus de milles tentes sont ainsi rentrées. Cette soumission a une très grande importance. Jusqu'à présent, ces dissidents s'étaient tenus vers la frontière tripolitaine, où se trouvent encore quelques dissidents et leurs chefs. Ces derniers paraissent, pour le moment, s'être installés sur ce points, car ils ont labouré et ensemencé des terres.

Ce matin, nos artilleurs ont salué le bey, à sa sortie du palais, de cent et un coups de canon, lorsqu'il partait pour la grande mosquée, accompagné du général Lambert, qui ne l'a quitté qu'à la porte.

Nos soldats faisaient la haie le long du chemin et notre musique précédait le cortège. Le spectacle était pittoresque et la foule nombreuse, et jamais nos indigènes n'avaient vu pareils honneurs rendus à leur souverain. Aussi sont-ils satisfaits ; ces marques de déférence sont d'une bonne politique.

Les nouvelles de Kairouan et du reste de la Régence sont très bonnes. Partout la tranquillité est parfaite. Ce que nous désirons tous ici, c'est de voir enfin mettre à exécution les réformes projetées ; sans elles, nous tournerons toujours sur le même point, sans avancer. Tout en souffre, et à la longue cet état deviendrait peu supportable.

Nous constatons avec satisfaction que le service de nos postes et télégraphes marche bien ; le service ne laisse plus à désirer et nos télégrammes sont rapidement transmis. — D.

L'incarcération de Taïeb-Bey

Tunis, 1 février.

Depuis plusieurs jours le bruit courait que la population de Marza était indiquée de l'arrestation de Taïeb et que des fanatiques voulaient attenter à la vie de M. Roustan, considéré par elle comme auteur de cet emprisonnement.

M. Roustan, prévenu de cet état de choses, partit seul à cheval, dimanche matin, pour Marza, parcourut le village, et s'enquit de la situation des esprits. Il fit comprendre aux habitants qu'il était étranger à l'incarcération de Taïeb, et demanda les raisons pour lesquelles on en voulait à sa personne.

Tous les Arabes interrogés répondirent que ce bruit avait été répandu par quelques partisans de Taïeb à Tunis, et que les populations, loin de considérer l'arrestation de Taïeb comme leur déplaisant, étaient heureuses d'avoir vu mettre une fin aux menaces et aux exactions de ce prince, qui les rançonnait à tout propos.

Ali-bey ayant appris l'arrivée de M. Roustan, était venu lui présenter ses respects.

Aujourd'hui une délégation de huit notables de Marga s'est présentée à la Résidence ; au nom de la population du village, et a assuré M. Roustan de son dévouement à sa personne, en demandant la continuation de la politique française.

Les fêtes de Tunis

Tunis, 2 février.

A Tunis, les fêtes de Mouleds ont commencé le 30 janvier. Elles dureront encore quelques jours. Matin et soir, toutes les places armées tirent chacune douze coups de canon.

Affaires d'Egypte

Le Caire, 31 janvier.

Araby-bey est allé rendre visite au président de la Chambre des Notables, pour lui demander que la Chambre adopte le contre-projet qu'elle a élaboré, sans y faire aucun changement.

On croit, dans les cercles diplomatiques que la Chambre cédera à la pression du parti militaire, votera suivant son désir et demandera au Khédive le renvoi de Chérif-pacha.

On s'attend à ce que Chérif-pacha donne sa démission pour prévenir une nouvelle émeute militaire.

La banque d'Espagne

Madrid, 1 février.

La banque d'Espagne a élevé son escompte de 4 1/2 à 5 0/0.

Le pélerinage espagnol à Rome

Madrid, 2 février.

Les évêques de Valence, de Ségorbe et d'Orente exigent que le pélerinage de Rome soit dirigé par l'autorité ecclésiastique à l'exclusion de tout élément laïque. *(Havas)*

Le complot contre le Roi d'Espagne

Madrid, 1er février.

Les récits de certains journaux français sur un prétendu complot contre le Roi Alphonse pendant son voyage en Portugal sont absolument dénués de fondement.

Les troubles en Autriche

Vienne, 1er février.

On annonce officiellement que le détachement parti de Séraïévo sont commandement du colonel Holze a gravi, le 29 janvier, les hauteurs de Rogoï et a constaté, après un combat de courte durée contre 100 insurgés qui ont battu en retraite dans la direction de Dobropolié, que le gros des insurgés était campé à Kralkina.

Deux capitaines ont été blessés grièvement.

Un homme a été tué ; un autre a été blessé.

Les insurgés ont perdu cinq hommes.

Les troupes du colonel Holze opèrent maintenant de concert avec la garnison de Foca.

Il y a eu, le 27 janvier, une rencontre entre des pandours de Zlebeji et une troupe de bandits, parmi lesquels se trouvaient des Crivosciens.

Après un combat de mousqueterie qui a duré plusieurs heures, les bandits ont été repoussés dans les montagnes.

Un Crivoscien a été tué; un autre a été blessé.

Vienne, 1er février, midi.

Les nouvelles de l'insurrection arrivées hier et aujourd'hui démontrent que les insurgés commencent à prendre l'offensive; les opérations militaires pourront commencer dans huit jours.

L'attitude de la Turquie, est correcte et sympathique: le sultan considère l'Autriche comme une puissance alliée qui pourrait prêter et qui prêterait certainement son concours pour défendre et maintenir la situation territoriale et actuelle de l'empire ottoman.

La Russie, a dit enfin M. de Kalnocky, est impuissante à empêcher l'action des comités slaves; mais l'attitude du gouvernement russe est loyale.

Le ministre de la guerre a déclaré aux Délégations que la conscription aura lieu malgré l'insurrection; le gouvernement ne peut reculer sous peine de paraître trop faible aux yeux des insurgés.

La question juive

On écrit de Genève, 31 janvier, à la *Correspondance Havas :*

La Ligue internationale de la paix et de la liberté vient d'adresser la lettre suivante au meeting qui se tient demain mercredi à Mansion-House :

Genève, 30 janvier.

Concitoyens d'Europe,

Votre assemblée a deux fins : marquer d'une flétrissure publique une série de crimes publics ; pourvoir, par un grand effort d'humanité, à la détresse dans laquelle l'incurie, l'incapacité, pour ne pas dire la complicité, du gouvernement russe a plongé depuis huit mois des milliers de familles juives.

Notre Ligue répond à votre appel.

Déjà dans son assemblée générale du 25 septembre dernier, elle a condamné ces atrocités comme elles méritent de l'être, et mis au ban de l'Europe les gouvernements qui les tolèrent, qui les préparent, qui les encouragent.

Si les misérables qui commettent ces horreurs ont pour excuse l'ignorance, la barbarie, la brutalité dans lesquelles on les retient, que peuvent alléguer les empereurs, les rois, les ministres qui donnent carrière à ces abominations?

Puisqu'il n'y a point encore de justice internationale, puisque presque partout la force prime le droit, puisque les victimes des crimes que nous dénonçons avec vous n'ont d'asile que la fuite, et de recours que devant l'opinion et devant la fraternité, que du moins l'opinion frappe et châtie les coupables, si haut placés qu'ils se croient, que la fraternité fournisse aux victimes le secours et l'assistance.

Veuillez recevoir, Messieurs, nos salutations fraternelles.

Au nom du comité central,
CH. LEMONNIER, président.

Le pont de Kehl

Paris, 2 février.

Le gouvernement allemand a accueilli volontiers la nouvelle de la composition d'un ministère Freycinet. Le président du conseil s'entretenant hier avec un diplomate très influent à Berlin, a reçu de lui l'assurance du peu de fond qu'avait le bruit de la transformation en pont monumental en pierre du pont de Kehl, pont de bateaux reliant les deux rives alsacienne et badoise.

Le couronnement du Czar.

St-Pétersbourg, 1er février.

On connait aujourd'hui officiellement le nom des princes qui doivent assister, à Moscou, au couronnement de l'empereur Alexandre III. Ce sont S. M. le shah de Perse, l'archiduc Albert qui représentera la famille impériale d'Autriche, le prince royal de Danemarck, le prince de Galles, le duc d'Edimbourg, le roi et la reine de Grèce et le prince Frédéric-Guillaume, fils du prince héritier de l'empire allemand.

Meeting Israélite

Londres, 1er février, 11 h. 15, s.

Un meeting important s'est tenu dans la journée à Mansionhouse et a envoyé à lord Gladstone et lord Granville, une résolution protestant contre les outrages subis par les Israélites russes et auxquels les exposent les lois russes actuelles.

L'agitation Irlandaise

Paris, 1er février, soir

Une dépêche d'Irlande, publiée par le *Standard*, signale des mouvements considérables de troupes qui ont eu lieu lundi à Dublin.

Dans une petite localité voisine de Boyle, un fermier, qui avait payé ses redevances, a été arraché de son lit par une bande d'individus masqués, placé sur son propre foyer et brûlé à petit feu.

Les arrestations continuent. La première qui ait été opérée dans le comté de Monaghan, resté jusqu'à présent en dehors du mouvement, a eu lieu lundi.

La crise financière à Dublin

Londres, 1er février.

On annonce de Dublin la faillite de MM. Young et Gordon, qui ont envoyé leur démission de membres de Stock-Exchange. Nous lisons, d'autre part, dans les journaux anglais que la baisse du marché de Paris a eu à Dublin de terribles contre-coups. Malgré l'assistance que leur avaient prêtée plusieurs importantes maisons de crédit, deux agents de change ont été obligés de suspendre leurs opérations.

Crise politique en Danemarck.

Paris, 1er février, soir.

Le Danemarck est en pleine crise politique. La lutte, qui dure depuis si longtemps entre le gouvernement et la majorité radicale du Folkthing, est arrivé à l'état aigu. Lundi, l'organe du ministère publiait un article disant que si les radicaux refusent de voter le budget, il y sera pourvu par des ordonnances royales.

Cet article a produit une profonde émotion au Folkthing où l'on s'attend à une nouvelle et violente attaque contre le ministère.

Le désastre d'Astrakan

(600 victimes)

Suivant une dépêche de Saint-Pétersbourg, publiée par le *Standard* du 31, une catastrophe terrible aurait eu lieu à Astrakan.

Les pêcheurs, au nombre d'environ 600, s'étaient rendus la semaine dernière sur la glace, à l'embouchure du Volga, pour pêcher, comme ils le font chaque année.

Une tempête effroyable qui s'est déchaînée sur une grande partie de la Russie, a rompu la glace, et on craint que tous les pêcheurs n'aient péri.

A Moscou, le toit du bâtiment de l'Exposition a été enlevé par la violence du vent.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Faillite de l'« Union Générale »

Paris, 2 février.

Le tribunal de commerce a déclaré d'office aujourd'hui, la faillite de l'Union Générale.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 31 Janvier 1882

Présidence de M. CALMON, vice-président

BRUITS DE COULOIRS

La commission des traités de commerce s'est réunie sous la présidence de M. Vieillard-Migeon.

M. Denis a demandé qu'il fût établi un tableau comparatif des droits du tarif général actuel, du tarif conventionnel actuel, du tarif repoussé en 1878 et du tarif italien de 1863.

M. Denis a déclaré que ces renseignements sont indispensables, avant que la commission puisse se prononcer.

M. Le Royer a demandé que la commission se prononçât sur la question d'ajournement, afin que le Sénat en fût saisi.

La commission a décidé simplement que les documents réclamés par M. Denis seraient demandé au ministre des finances, et a prononcé l'ajournement jusqu'à ce que les documents aient été fournis.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

ELECTION D'UN PRÉSIDENT

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président du Sénat, en remplacement de M. Léon Say.

PENDANT LE VOTE

Pendant toute la durée du vote, les sénateurs se répandent dans les couloirs et s'entretiennent des résolutions prises hier dans la réunion de la gauche radicale et de l'extrême-gauche et tendant à l'ajournement de la révision.

Tous sont unanimes à approuver ces votes.

Le deuxième bureau a conclu à l'invalidation de l'élection de M. Farinès dans les Pyrénées-Orientales.

La commission des finances, réunie pour examiner les crédits supplémentaires, va déposer son rapport sitôt après l'élection du président.

On croit qu'il n'y aura pas de débats engagés pour en contester l'utilité.

On s'attend à la nomination ne M. Cardier comme président de la Commission des Finances, en remplaeement de M. de Freycinet.

DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin pour l'élection du président du Sénat, donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 175.
Bulletins nuls : 58.
Majorité absolue : 88.

M. Le Royer, qui a obtenu 168 voix, est proclamé président du Sénat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 2 février 1882.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont animés.

Beaucoup de financiers sont attirés à la séance d'aujourd'hui par les questions que MM. Salis et Andrieux doivent adresser au Gouvernement sur la crise financière.

M. Granet persiste à déposer une interpellation, malgré les efforts tentés par ses amis pour l'en dissuader.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 20.

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

M. de Guilloutet dépose une proposition de loi tendant à nommer une commission de 22 membres pour étudier un projet de législation sur la voirie départementale et communale.

Bulletin du Commerce

Ventes d'Anvers

Anvers, 1er février, soir.

2,126 balles ont été mises en vente.
1,127 ont été vendues.
Les acheteurs sont tres-nombreux.
Peu d'animation. Prix faibles. Il y a une baisse de cinq centimes sur la dernière vente.

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 2 février.

Cours de clôture de New-York du 1 Février.

Fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août.	sept.
11,94	12,17	12,38	12,58	12,73	12,85	12,96	12,32

Ventes du jour : 165,000 balles. — Marché facile.

Recettes du jour : 13,000 bal. contre 18,000 en 1881.

Total de la semaine : 60,000 balles contre 60,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 2 février.

Cours de clôture de New-York du 1 Février.

Fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
11,30	11,45	11,55	11,65	11,725	11,975

Roubaix, le 2 février 1882.

Laines

Hâvre, le 31 janvier 1882

Revue du 15 au 31 janvier 1882

Arrivages : 15,009 balles. Débouchés : 8,707 balles. Stock : 17,631 balles.

Dans la quinzaine écoulée nous avons eu une suite d'arrivages très importants s'élevant à 15,000 balles. De leur côté, les expéditions directes atteignant plus de 7,000 balles et les ventes se chiffrent par 1,489 balles, notre stock, avec les 12,000 balles Plata, n'a somme toute rien d'exagéré.

Quant au prix, déjà cependant si bas, un concours de circonstances défavorables en rendait le maintien bien difficile, et ce n'est qu'avec de nouvelles concessions que quelques forts blocs de Buen